

# AVIS PUBLIC



## ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 5 février 2018, les ordonnances suivantes :

- **C-4.1**, o. 144, établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne à l'intersection de l'avenue Henri-Julien dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- **C-4.1**, o. 145, interdisant le virage à gauche en tout temps sur la rue Saint-Denis, aux approches nord et sud de l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est ;
- **C-4.1**, o. 146, relative au retrait d'un espace au poste d'attente pour les taxis sur la rue Saint-Dominique, entre le boulevard Saint-Joseph Est et la rue Marmette;

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**),

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 9 février 2018

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx